

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 mai 2024

**ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)**

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 4370

présenté par

M. Raux, Mme Pochon, Mme Arrighi, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain,  
M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Pasquini,  
M. Peytavie, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian  
et M. Thierry

-----

**ARTICLE 2**

À l'alinéa 16, après le mot :

« climatique »,

insérer les mots :

« et d'agriculture biologique ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe Écologiste – NUPES vise à renforcer la formation continue à l'agriculture biologique au sein du programme triennal de formation des professionnels de l'enseignement, de la formation, du conseil et de l'administration de l'agriculture française.

Le secteur de l'agriculture biologique représente 16 % de l'emploi agricole avec une dynamique en croissance pour atteindre l'objectif de 18 % de surfaces en agriculture biologique en 2027. Selon les régions, entre 30 % et 50 % des candidat·es souhaitent aujourd'hui s'installer en bio, avec donc un réel besoin de formation. Pourtant, les formations en bio ne représentent que 5 % de l'offre de formations production, transformation et commercialisation de l'enseignement agricole public, inégalement réparties selon les territoires et les cursus.

Il y a donc un véritable enjeu et une urgence à renforcer la formation initiale et continue à l'agriculture biologique comme forme la plus aboutie des pratiques agroécologiques.